



DEJIC/CD

COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 À 10h00

Sur convocations envoyées le vingt-huit août deux mille dix-huit, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le mardi dix-huit septembre deux mille dix-huit à dix heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU,
- **M. DESSÉRE**, Maire de LEMBEYE,
- **M. AUSSANT**, Maire d'ARUDY,
- **M. FINZI**, Maire de SAINT-CASTIN,
- **M. GARCIA**, Maire d'ARTHEZ-DE-BÉARN,
- **M. CASAUBON**, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,
- **M. CASSOU-LALANNE**, Maire de CLARACQ,
- **M. MANDAGARAN**, Maire d'AMENDEUIX-ONEIX.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à AHETZE (CGT),
- **Mme DESCLAUX**, ATSEM principal de 1^{ère} classe à NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à IDRON (CFDT),
- **M. ANETAS**, adjoint technique à LAHONCE (UNSA), remplaçant Mme LARRABURU-OXOBY,
- **Mme CARRERE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'OUSSE à SOUMOULOU (FO),
- **Mme BEBIOT**, Attaché à MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT ABSENTES ET/OU NON REPRÉSENTÉES :

⇒ Représentants titulaires du collège des représentants du personnel :

- **Mme DROUILLET**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à ARTIGUELOUVE (CGT),
- **Mme ETCHECAHARRETA**, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à ASCAIN (UNSA),
- **Mme LARRABURU-OXOBY**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à HÉLETTE (UNSA).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **Mme DENAIS**, Consultante à la Direction Expertise juridique et instances consultatives au CDG 64,
- **Mme DÉSSERT**, Consultante en organisation et ressources humaines, Référente CTI/CHSCT au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal.

M. GARCIA assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président explique que, compte tenu des élections professionnelles le 6 décembre 2018, la prochaine et dernière séance de l'année est programmée le mardi 27 novembre à 14h30.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour qui a fait l'objet de l'envoi d'un rapport succinct et d'un additif n°1 et 2.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTI DU 3 JUILLET 2018.....	3
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 18 SEPTEMBRE 2018.....	3
A. AVIS SUR UN PROJET D'ACCUEIL D'APPRENTI	3
B. AVIS SUR DES PROJETS D'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	3
C. AVIS SUR UN PROJET DE DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL.....	3
D. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	3
E. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	4
F. AVIS SUR DES PROJETS D'ORGANISATION DE SERVICE	4
G. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU TEMPS PARTIEL	5
H. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE	5
I. AVIS SUR DES PROJETS DE GESTION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES	5
J. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE	6
K. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE.....	6
L. AVIS SUR UN PROJET DE TRANSFERT DE COMPÉTENCES	6
M. AVIS SUR UN PROJET DE TRANSFERT DE PERSONNEL.....	6
N. INFORMATIONS SUR LES SUITES DONNÉES À UN AVIS DU CTI.....	7

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTI DU 3 JUILLET 2018

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CTI en date du 3 juillet 2018.**

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

A. AVIS SUR UN PROJET D'ACCUEIL D'APPRENTI

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE MONTAUT** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

B. AVIS SUR DES PROJETS D'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ACCOUS** (2 postes), **D'ARANCOU, D'ARESSY, D'AYHERRE, DE CAME, D'IRISSARRY, DE LABASTIDE CÉZÉRACQ, DE SAINT-ÉTIENNE DE BAÏGORRY, DE SAULT-DE-NAVAILLES, DE SERRES-SAINTE-MARIE ET DU SIVOM D'ARTHEZ DE BÉARN** (2 postes) au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces 13 projets.**

C. AVIS SUR UN PROJET DE DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE SERRES-SAINTE-MARIE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

D. AVIS SUR DES PROJETS DE SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARZACQ-ARRAZIGUET, DE BOEIL-BEZING** (5 postes) **ET DE GOËS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces projets.**

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité sur les projets** des **COMMUNES DE SAINTE-ENGRÂCE, DE SAUVELADE, D'OZENX-MONTESTRUCQ ET DU SIVU SCOLAIRE L.T.V.** avec la remarque suivante : afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Technique Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la date d'effet de la décision de la collectivité.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BÉNÉJACQ** (3 postes) et **DE SIROS** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 5 voix contre (CGT, CFDT et SUD/LAB) et 2 abstentions (FO, UNSA),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

S'agissant du dossier présenté par la **COMMUNE DE SIROS**, l'avis est assorti d'une remarque : afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Technique Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la date d'effet de la décision de la collectivité.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE BERNADETS** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 6 voix contre (CGT, CFDT, FO et SUD/LAB) et 1 abstention (UNSA),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis partagé avec 3 voix contre et 5 pour**.

S'agissant du dossier de la **COMMUNE DE BERNADETS**, le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics suggèrent un maintien du temps de travail à 28 heures afin de permettre le maintien de l'affiliation à la CNRACL de l'agent concerné.

E. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AYHERRE, DE BASSUSSARRY, DE LAHOURCADE ET DU SICTOM COTEAUX BÉARN ADOUR** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité sur ces quatre projets**.

F. AVIS SUR DES PROJETS D'ORGANISATION DE SERVICE

Les membres du CTI sont informés des mises à jour des projets présentés par les **COMMUNES D'ANDOINS** (besoins réévalués) et **DE PUYOÛ** (le poste n'est plus concerné par une diminution).

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ANDOINS ET DE MOMAS** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 6 voix contre (CGT, CFDT, FO et SUD/LAB) et 1 abstention (UNSA),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ARTHEZ D'ASSON, DE MEILLON, DE PUYOÛ, DU SIVU BALANSUN CASTÉTIS, DE LABASTIDE-CLAIRENCE, DE MONCAUP ET DU SIVU RPI ASASP LURBE ESCOT** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 5 voix contre (CGT, CFDT et SUD/LAB) et 2 abstentions (FO et UNSA),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

S'agissant du dossier du **SIVU BALANSUN CASTÉTIS**, l'avis est assorti de la remarque suivante : afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Technique Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la date d'effet de la décision de la collectivité.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité sur les projets** de la **COMMUNE DE VIGNES, DU SYNDICAT D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE PAU-PYRÉNÉES**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GUICHE** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 4 voix contre (CGT, CFDT et SUD/LAB) et 3 abstentions (CFDT, FO et UNSA),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

G. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU TEMPS PARTIEL

Le collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité sur le projet** de la **COMMUNE DE SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT**.

H. AVIS SUR UN PROJET DE MISE EN PLACE D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LABASTIDE VILLEFRANCHE** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 5 voix contre (CGT, CFDT et SUD/LAB) et 2 abstentions (FO et UNSA),
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable par 6 voix pour et 2 contre**.

L'avis est assorti de l'observation suivante : pour respecter les principes de laïcité et de neutralité du service public, il est préconisé de ne pas préciser le type de confession religieuse faisant l'objet d'une autorisation spéciale d'absence.

I. AVIS SUR DES PROJETS DE GESTION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité sur les projets** des **COMMUNES DE BOEIL-BEZING ET DE MONT**.

J. AVIS SUR DES PROJETS DE MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'AHAXE-ALCIETTE-BASCASSAN, D'AÏCIRITS-CAMOU-SUHAST, D'ASSON, D'AUBERTIN, D'AUTERRIVE, DE CASTEIDE-CANDAU, D'ESPOEY, DE LABEYRIE, DE LARRESSORE, DE MONT, DE SAINT-PALAIS, DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE DE BÉARN, DU SIVOS ABOS-TARSACQ ET DU SIVU RPI ASASP LURBE ESCOT** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 5 voix contre (CGT, CFDT et SUD/LAB) et 2 pour (FO et UNSA),
 - Ils contestent les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations,
 - Ils suggèrent de maintenir les primes pendant les absences de longue maladie ou de longue durée.
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

K. AVIS SUR DES PROJETS DE MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BARDOS, DE LABATMALE ET DE RONTIGNON** au vote :

- | **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis défavorable** par 5 voix contre (CGT, CFDT et SUD/LAB) et 2 pour (FO et UNSA),
 - Ils contestent les principes d'attribution du CIA ayant pour effet de créer une individualisation des rémunérations,
 - Ils suggèrent de maintenir les primes pendant les absences de longue maladie ou de longue durée.
- | **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

S'agissant des dossiers des **COMMUNES DE BARDOS ET DE RONTIGNON**, l'avis est assorti de la remarque suivante : afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Technique Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la date d'effet de la décision de la collectivité.

L. AVIS SUR UN PROJET DE TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité sur le projet** du **SIVU POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AURIAC-MIOSSENS-LANUSSE-THEZE**.

L'avis est assorti de la remarque suivante : afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Technique Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la date d'effet de la décision de la collectivité.

M. AVIS SUR UN PROJET DE TRANSFERT DE PERSONNEL

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et établissements publics émettent chacun un **avis favorable à l'unanimité sur le projet** de la **COMMUNE DE LICQ-ATHEREY**.

N. INFORMATIONS SUR LES SUITES DONNÉES À UN AVIS DU CTI

Le CTI est informé des évolutions des projets d'organisation de service (retour à la semaine scolaire de 4 jours) présentés en séance du 3 juillet 2018 et des suites données aux avis émis pour la **COMMUNE de JATXOU** et le **SIVU GURE ESKOLA**.

Le Président indique que ces dossiers ne font pas l'objet d'un vote.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à 11 heures 45.

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération
Nationale des Centres de
Gestion